

Chers copropriétaires de la Grande Bastide,

Pour commencer, une bonne nouvelle, le versement par MGM de la seconde partie du montant (soit 425.000 €) a été effectué. Nous disposons donc de l'entièreté de la somme convenue dans le protocole d'accord.

Comme annoncé, les travaux de ravalement vont commencer vers la mi-mars. Nous vous informons longtemps à l'avance des dispositions à prendre pour cette date :

1° Pour avoir accès à la terrasse et aux volets en bois qui seront repeints, il faut qu'une clé de votre appartement soit remise soit au régisseur soit à une personne présente sur le site et disponible durant la durée des travaux.

2° Il faut rentrer tous les objets (tables, chaises, plantes, ...) qui sont actuellement sur votre terrasse. Il faut aussi enlever ou protéger les éclairages. L'entreprise qui effectuera le ravalement (Arc en Ciel) prendra en charge, s'il y a lieu, la protection des tentes solaires et du matériel de conditionnement d'air.

Les travaux ne se réaliseront pas en même temps à tous les endroits du bâtiment. Un plan sera établi avec le Maître d'Oeuvre et l'entreprise en février. Vous en serez bien sûr informés. Cependant pour ceux qui ne viennent pas souvent durant cette période il importe d'anticiper et de le faire bien à l'avance.

En ce qui concerne l'étanchéité des terrasses du niveau + 1, le planning d'une première tranche des travaux sera également établi en février. Vous en serez aussi informés.

Pour les copropriétaires qui louent leur appartement il est de votre responsabilité d'en informer vos locataires et de vérifier le respect par ces derniers du calendrier des travaux qui vous sera communiqué.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le Conseil Syndical des HDR